

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à 21 h 15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Bernadette MARQUIS, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ **Bulletin communal – tarif encarts publicitaires**
- ⇒ **Vote des taux des Impôts Directs Locaux 2023**
- ⇒ **Cimetière : tarifs caverne**
- ⇒ **Communauté d'Agglomération d'Épinal : Demande fonds de concours**
- ⇒ **Informations diverses**

Convocation adressée le : 30 mars 2023

Présents : Mme Bernadette MARQUIS, et MM. Dominique AZIER, M. Christophe DURIN, Gérard HAYOTTE, Anthony LANGEVIN, Julien POTHIER, Pierre VISSA et Laurent VOIRY

Absents :

M. Anthony BOULLOUDNINE, excusé

Mme Virginie HIVERT donne procuration à Mme Bernadette MARQUIS

Secrétaire : Christophe DURIN

L'approbation du compte rendu de conseil municipal du 9 mars 2023, à l'unanimité des membres présents

N° DCM 12/2023	<u>Bulletin communal</u> <u>Tarif encarts publicitaires</u>
-------------------	--

Mme le Maire rappelle que le bulletin communal est édité chaque année. Il retrace les actions menées, donne des informations sur l'actualité communale et intercommunale, des services disponibles et les différents aspects de la vie quotidienne.

Il est proposé de renouveler les tarifs approuvés l'année précédente pour le bulletin de l'année 2023, soit

Dimensions	Tarifs
Carte de visite : 50mm/80mm	50,00 €
Bandeau : 80/10mm ou 150/180mm	100,00 €
Page complète	200,00 €

(coût de

Les encarts publicitaires seront publiés dans le bulletin communal distribué à environ 260 exemplaires (cout de 2 920.50 € et une recette de 1 150.00 €).

Les élus se chargeront de la recherche des annonceurs et Mme le Maire se chargera de l'émission de titres de recettes.

Les recettes seront inscrites au budget communal 2023 article 7088.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

➤ **APPROUVE** cette proposition

N° DCM 13/2023	<u>VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX</u> <u>ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 03/2023</u>
-------------------	--

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 12,84 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 52,51 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,84 %

CHARGE Madame/Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété accompagné d'une copie de la présente décision.

N° DCM 14/2023	<u>TARIFS DES CONCESSIONS CAVURNES COMMUNAL</u>
-------------------	---

M. Laurent VOIRY informe les membres du Conseil Municipal de la création au cimetière communal d'un espace cinéraire de 6 caveaux en béton armé pouvant recevoir 4 à 6 urnes. Il explique que les cavurnes est un petit caveau individuel aménagé en sous-sol et équipé d'une dalle de fermeture en ciment. Chaque cavurne pourra être recouverte d'un monument cinéraire.

Les emplacements seraient concédés selon les mêmes modalités que les concessions du columbarium, pour une durée de 15 ou 30 ans selon un tarif fixé par délibération du Conseil Municipal ; à cet effet, il propose la tarification suivante :

- 300.00€ pour les concessions d'une durée de 15 ans
- 500.00€ pour les concessions d'une durée de 30 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à l'unanimité des membres présents

Accepte la création d'une site cinéraire au cimetière
Fixe les tarifs des concessions cinéraires (cavernes) ainsi qu'il suit :

- 300.00€ pour les concessions d'une durée de 15 ans
- 500.00€ pour les concessions d'une durée de 30 ans.

Pour rappel, le coût des cavernes s'élève à 1 900 €.

N° DCM 15/2023	<u>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL</u> <u>DEMANDE DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS</u>
----------------------	--

Mme le Maire informe que la Communauté d'Agglomération d'Épinal octroie à notre commune la somme de 11 317.00 € pour le fonds de concours 2020/2022.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216 5 IV,

VU le règlement d'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération d'Épinal,

VU le projet de convention avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal pour le versement d'un fonds de concours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

➤ **D'AUTORISER** Mme le Maire à solliciter le versement d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération pour l'opération suivante :

Travaux de consolidation de la Voirie VC1

➤ **D'APPROUVER** le plan de financement pour cette opération ci-après :

Montant total de l'estimation des travaux : 51 902 € H.T.

- la Communauté d'Agglomération d'Épinal par fonds de concours : 11 317.00 €

- Part autofinancement de la commune 40 585.00 €

➤ **D'APPROUVER** le règlement d'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération d'Épinal,

➤ **D'APPROUVER** la convention avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal d'un fonds de concours

➤ **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal la convention de versement de ces fonds.

INFORMATIONS DIVERSES :

Cimetière

M. Laurent VOIRY, va mettre à jour le règlement du cimetière suite à l'installation des cavernes.

Fête patronale

Deux devis reçus : l'animation d'un DJ pour un montant de 450.00 € et le second à 550.00 € il est décidé de retenir le devis de 450.00 € de TST de Vittel.

Dans l'attente du courrier d'une demande d'aide pour la location de chapiteau de la Société de Chasse, il est convenu d'octroyer la somme de 200 €.

Employé communal

Il est décidé de passer le contrat 28 heures/semaine à partir du 1^{er} mai 2023. Mme le Maire va se rapprocher du Pôle Emploi. Emploi aidé d'une durée d'un CDD de 2 ans sur un contrat 26 h

Curage Fossés

Suite à la réunion de la commission travaux avec l'entreprise HOUILLON il a été décidé de :

Pour l'année 2023 curage des fossés situés :

VC1 Route Golbey : distance de 2 204 m

VC4 Route de Thaon les Vosges : distance de 1 300 m

RD 41 Rue d'Oncourt jusqu'au panneau de fin d'agglomération, distance de 100 m

Chemin dit la Chaudé (derrière le poulailler et coté bois) : distance de 223 m

L'intervention se fera courant mai avec demande d'arrêté communal car installation de feux tricolores

Pour l'année 2024, curage des fossés situés :

- VC Route de Fomerey
- Et chemin ruraux

Reprise de chaussée

L'entreprise HOUILLON a proposé un devis concernant le rebouchage en enrobé à chaud sur des trous apparents sur l'ensemble de la commune.

Maison EVROT

Déclaration d'Intention d'Aliéner pour la maison située au 7 rue Principale de M. et Mme EVROT
La commune n'exercera pas son droit de préemption

Commission Communale des Impôts Directs

Suite à la réunion il a été décidé de faire bénéficier aux riverains d'une décote de 5 % de la base fiscal pour les maisons situés en zone UAI (qui concerne MM et Mme MARULIER Christophe, MARULIER Marie-Christine, BECLIER André et THOUVENOT Betty)

Travaux chemin du Trissement

La commune n'a pas eu de retour suite à la réunion avec Mme BAJOLET Annie et l'entreprise ERUOVIA. Il sera demandé un retour de l'expertise afin que la commune le transmettre à Mme BAJOLET.

Association pour la restauration du Fort d'Uxegney

Courrier reçu le 31 mars 2023 contre l'implantation d'éolien secteur Darnieulles

Mise en compatibilité du PLU

M. POTHIER informe que ce dernier devrait être bouclé pour la fin d'année.

Newsletter

Remise ce jour à l'ensemble de l'équipe pour distribution

Environnement

Rappel de la journée du 12 avril après-midi pour nettoyage de printemps

Contrat EDF

M. Laurent VOIRY s'occupe du sujet des contrats EDF par rapport aux tarifs réglementés.

Fin de la séance : 22H25